



MAIRIE DE  
**GUESNAIN**  
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA  
RESTRICTION DE LA CIRCULATION AU DROIT DES  
TRAVAUX SUR LE BOULEVARD PASTEUR**

*Arrêté de Police du 16 octobre 2019*

*Le Maire de la Commune de GUESNAIN*

*Vu l'article L.2212-2 du Code Général des collectivités  
Territoriales,*

*Vu le code de la route,*

*Vu la demande écrite formulée par la société RAMERY RESEAU  
HAINAUT CAMBRESIS,*

*Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à  
assurer le bon ordre et la sécurité lors de la réalisation de travaux  
d'extension et de branchements du réseau gaz.*

**ARRETE**

ARTICLE 1

*Des travaux d'extension et de branchements du réseau gaz seront  
réalisés à proximité du N° 537 Boulevard Pasteur à compter du lundi  
04 novembre 2019 et pour une durée de 30 jours.*

ARTICLE 2

*Pendant toute la durée des travaux, la circulation sera perturbée et la  
vitesse de circulation réduite à 30 km/h.*

ARTICLE 3

*Par autorisation écrite du STAD, l'entreprise chargée des travaux est  
autorisée à dévier de manière exceptionnelle la circulation sur la voie  
dédiée aux bus BHNS le temps des travaux. Les véhicules de la  
société de transports de l'arrondissement de Douai resteront  
prioritaires sur la voie TCSP.*

ARTICLE 4

*La société RAMERY RESEAU exécutera les travaux et se chargera de  
la mise en place de la signalisation réglementaire.*

ARTICLE 5

*La société RAMERY RESEAU ZA du Bas Pré CS 90134 -59590  
Raismes  
Madame le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de  
DOUAI  
Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont chargés  
chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent.*

*Fait à GUESNAIN, le 16 octobre 2019*

*Pour le Maire empêché,  
L'Adjointe Déléguée,  
C.AMADEI*

